

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

DELIBERATION N° CM - 2023 - 020
CONSEIL MUNICIPAL DE WITTERSHEIM

SOUS-PREFECTURE

09 NOV. 2023

HAGUENAU-WISSEMBOURG

Séance du 30 octobre 2023 à 20 heures
Convocation du 26 octobre 2023
Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc STEINMETZ, Maire

Présents : Jean-Marc STEINMETZ, Maire, Patrick NONNENMACHER et Brigitte WINSTEL
Adjoints. Cyrille GOTTRI, Agnès SCHNEIDER, Nathalie WENDLING, Charles BOUHR,
Mathieu BETTWY, Alexis ANDRISSSEN.

Absents : Olivier DAULL - Mickaël GLATH - Virginie HEINRICH

Procurations : Maïté STEFFEN à Agnès SCHNEIDER, Maxime MISCHLER-RIEMER à Jean-
Marc STEINMETZ et Monique ARTZ à Brigitte WINSTEL.

DELIBERATION N° CM - 2023 - 020
Chasse communale : Définition de la zone chassable

VU le code Général des collectivités Territoriales,
VU le Code de l'environnement,
VU l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 définissant le Cahier des charges Type relatif
à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024
au 1er février 2033,
VU la délibération du 11 juillet 2023 relative au mode de consultation des propriétaires
fonciers VU la délibération du 01 septembre 2023 relative à l'affectation du produit de
la chasse,
VU l'avis favorable de la Commission Consultative de la Chasse Communale (4C)
rendu suite à la consultation par courriel du 23 octobre 2023, et retranscrit dans le
compte rendu joint en annexe,

La location de la chasse porte sur l'ensemble du territoire communal à l'exception :

- des terrains appartenant à la SNCF (LGV),
- des terrains autoroutiers,
- des parties urbanisées de la commune avec ses voies et places,
- des terrains entourés d'une clôture faisant obstacle à toute communication avec
les propriétés voisines.

La surface totale des terrains chassable est donc de 621 ha 19 a 19 ca).

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la proposition de la commission consultative
- VALIDE la délimitation de la zone chassable ainsi définie

Résultat du vote : **ADOpte A L'UNANIMITE 12 voix dont 3 procurations.**

Décisions certifiées exactes.
Wittersheim, le 02 novembre 2023.

Le Maire,



La secrétaire de séance,